

2016

DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DU PARRAINAGE DE PROXIMITÉ AU SEIN DES UDAF

JULIETTE HALIFAX ET MARIE-VÉRONIQUE LABASQUE,
APRADIS PICARDIE

Crédit photo : fotolia.com ; Auteur : auremar



Cette recherche a été réalisée, à la demande de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), dans le cadre de la convention d'objectifs État-Unaf 2013-2015. Le travail a été mené par le Département d'Études, de Recherches et d'Observation de l'APRADIS Picardie (Association pour la Professionnalisation, la Recherche, l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale).

L'UNAF ET LE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ D'ENFANTS

Via une association ou un service, le parrainage met en lien **des familles qui souhaitent proposer une ouverture sociale à leur enfant et des parrains qui acceptent de partager, bénévolement et sur le long terme, du temps avec cet enfant**, le plus souvent en l'accueillant à domicile sur des temps définis. Certaines UDAF (Unions Départementales des Associations Familiales) sont engagées dans le développement et la promotion du parrainage de proximité.

De son côté, l'UNAF a été membre du Comité national du parrainage placé auprès des ministres de la Justice et de la Famille dès sa création, en 2003, et organise régulièrement des groupes de travail sur ce thème.

Fin 2015, elle réaffirmait dans une « fiche de position » son intérêt pour cette pratique : « *L'UNAF conçoit le parrainage comme une démarche citoyenne de solidarité. En effet, le parrainage de proximité est une illustration concrète de la manière dont la société civile, auto-organisée, peut créer du lien social, un "vivre-ensemble" qui ne se fait plus toujours naturellement, par l'intermédiaire d'un tiers associatif. Il s'agit, dans tous les cas, d'un engagement bénévole et volontaire dans une action locale, de proximité, qui prend ainsi la forme d'une solidarité interfamiliale se tissant autour d'une sollicitude partagée pour un enfant. C'est un acte citoyen, incarnation d'une*

devise républicaine : la fraternité. »

En outre, si « *le parrainage de proximité favorise ainsi la construction et la reconstruction de liens sociaux, interfamiliaux et intergénérationnels, tant pour l'enfant, que pour sa famille, dans le respect de l'autorité parentale* », il ne faut pas négliger le fait que « *l'UNAF défend également l'idée que le parrainage s'inscrit aussi dans une démarche de prévention et d'accompagnement à la parentalité, qui permet de sortir de l'opposition si souvent mise en avant entre droit de l'enfant et droit du parent. Le parrainage est une relation complémentaire de celle qui lie l'enfant à ses parents* ».

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Alors même que la demande existe, l'un des constats établis par l'UNAF autour des actions de parrainage de proximité développées par les UDAF est que certaines « fonctionnent » relativement bien tandis que d'autres ne parviennent pas à se développer. Or, il n'y a pas une seule forme de parrainage de proximité, mais une multitude de modèles. Ainsi, l'UNAF souhaite pouvoir déterminer **quels sont les facteurs qui permettent à un dispositif de parrainage de se développer et quels sont ceux qui peuvent entraver son bon fonctionnement**.

À terme, l'UNAF souhaite pouvoir établir un guide de préconisations, à destination des UDAF désirant créer ou faire évoluer un dispositif de parrainage de proximité. Le principal objectif de cette recherche est de **proposer un état des lieux de l'existant**, des différents types de fonctionnement des dispositifs de parrainage, des ressources et difficultés locales. Il semble utile de préciser que ce projet ne cherche pas à évaluer la réussite des parrainages en tant que tels, mais à **évaluer l'efficacité organisationnelle** des dispositifs de parrainage de proximité.

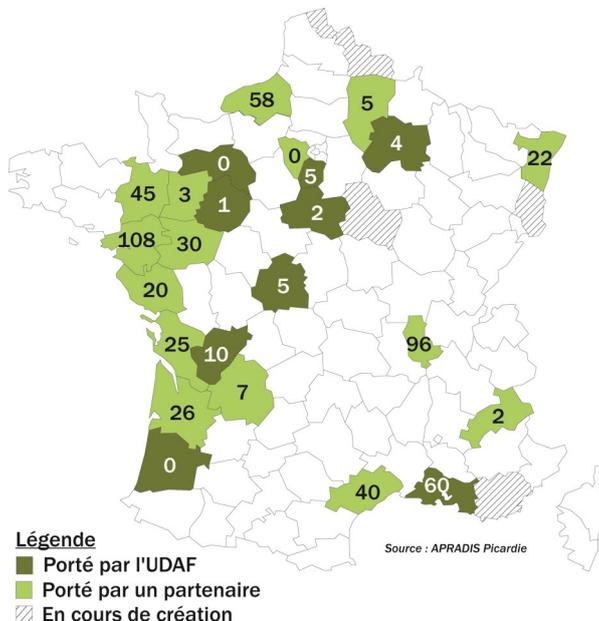
Ainsi, cette recherche s'est attachée à analyser les différents outils et documents utilisés par les dispositifs de parrainage, ainsi qu'à interroger, par entretien, les professionnels des UDAF et les professionnels ou bénévoles des associations partenaires. 30 entretiens téléphoniques approfondis ont été réalisés. Cette **double méthodologie** a permis de recenser les pratiques existantes, les caractéristiques des acteurs et de faire ressortir les facteurs qui semblent avoir un impact sur le bon fonctionnement des dispositifs de parrainage, ainsi que les difficultés rencontrées.

LES DISPOSITIFS DE PARRAINAGE AU SEIN DES UDAF

Début 2016, 24 UDAF sont engagées dans le parrainage de proximité. En fonction du contexte territorial, des relations partenariales ou encore du portage politique local, les configurations diffèrent d'un département à l'autre.

Le parrainage de proximité au sein des UDAF

Dispositifs existants et nombre d'enfants parrainés au 01/01/2016



Ce dispositif est porté par l'UDAF elle-même dans 9 départements, avec :

- ◆ création d'un service dédié : Charente (16), Indre (36), Landes (40), Orne (61), Sarthe (72), Essonne (91) ;
- ◆ création d'une association dédiée : Bouches-du-Rhône (13) ;
- ◆ intégration de cette action à un autre service : Loiret (45), Marne (51).

Dans 15 départements, les parrainages sont mis en place par des associations partenaires, et non directement par les UDAF. Ces dernières vont promouvoir cette action au sein de leur réseau et apporter des soutiens divers aux associations de parrainage qui peuvent :

- ◆ avoir été créées, avec l'aide de l'UDAF, pour accomplir cette mission : Hautes-Alpes (05), Dordogne (24), Yvelines (78) ;
- ◆ préexister et être adhérentes de l'UDAF : Aisne (02), Charente-Maritime (17), Gironde (33), Hérault (34), Ille-et-Vilaine (35), Bas-Rhin (67), Rhône (69), Seine-Maritime (76), Vendée (85) ;
- ◆ préexister, mais ne pas être adhérentes de l'UDAF : Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53).

QUI SONT LES ENFANTS PARRAINÉS ? LES PARRAINS ET MARRAINES ?

Initialement destiné aux enfants placés, le parrainage est aujourd'hui beaucoup plus ouvert et s'adresse à des enfants dans des **situations familiales et sociales diverses**. En effet, l'enfant parrainé peut vivre avec ses parents, en famille monoparentale, recomposée, ou encore en famille d'accueil ou dans un foyer de type Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS). Il peut avoir une mesure de protection de l'enfance, mais il peut aussi n'avoir aucun lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Ses parents peuvent rencontrer des difficultés sociales ou non, l'enfant peut rencontrer des difficultés scolaires ou non, etc. Le parrainage de proximité s'adresse à tous les enfants et familles pouvant ressentir à un moment ou un autre le besoin d'être épaulé.

Cependant, parmi les associations et services de parrainage de proximité, **trois visions coexistent** du profil des personnes auxquelles s'adresse ce dispositif :

⇒ une action au service des enfants placés, bénéficiant d'une mesure de protec-

tion de l'enfance ou ayant un accompagnement social (5 départements) ;

⇒ une action à destination des familles n'ayant pas d'accompagnement social (5 départements) ;

⇒ une action ouverte à l'ensemble de la société civile (14 départements).

Du côté des parrains et marraines, le principe est similaire et **toute personne majeure peut parrainer** un enfant, qu'elle soit célibataire ou en couple - hétérosexuel ou homosexuel -, qu'elle ait des enfants ou

non, qu'elle travaille, soit au chômage ou encore à la retraite, etc. S'il y a un conjoint ou des enfants, et qu'un accueil est prévu à domicile, ceux-ci devront également être partie prenante. Il est également nécessaire que les parrains et marraines aient une certaine ouverture d'esprit pour notamment pouvoir respecter la place des parents sans jugement de valeur, il leur suffit d'être des **adultes bienveillants**.

Finalement, le parrainage permet de faire le lien entre des personnes, des générations et des milieux sociaux différents.

Les familles monoparentales : premières bénéficiaires d'un parrainage

Quel que soit le mode de fonctionnement ainsi que les liens construits avec les acteurs du travail social, les dispositifs de parrainage ont un point commun : la prédominance des familles monoparentales parmi les parents ayant recours au parrainage. Il n'est pas rare que celles-ci représentent plus de 80 % des familles accompagnées. Il s'agit le plus souvent de femmes ayant peu de relai social et familial proche.

Pour ces familles, le parrainage de proximité a le double avantage de rétablir la présence d'une figure masculine (féminine) auprès de l'enfant, voir celle d'un couple stable, ainsi que de permettre à la mère (au père) de souffler un peu pendant les temps de parrainage, en ayant des moments pour elle (lui).

LES INCONTOURNABLES À UN BON FONCTIONNEMENT

Mettre en place des parrainages de proximité est long car il faut faire connaître cette action, trouver et évaluer des candidats, "apparrainer"⁽¹⁾ enfants et parrains, etc. ; cela demande du temps et de l'investissement. Pour qu'un dispositif puisse se développer, il est donc nécessaire qu'il y ait **un investissement en termes de personnes** autour de cette action. En effet, dans les dispositifs où il n'y a qu'un seul salarié ayant d'autres missions ou seulement deux ou trois bénévoles, les personnes peuvent facilement se décourager devant le manque de réussite immédiate.

Par ailleurs, il est important d'**établir des partenariats** avec les institutions et associations locales. Ne pas s'engager seul permet à la fois de faire connaître le parrainage au sein des différents réseaux, mais également de partager les expériences dans la mise en place et le suivi des parrainages. Selon la situation de l'enfant et de sa famille, il est en effet essentiel d'échanger avec les travailleurs sociaux de l'ASE, l'Éducation nationale, etc.

La mise en place et le suivi des parrainages nécessitent également **l'intervention de professionnels**, tiers entre les enfants, les parents et les parrains bénévoles. En effet, entre des parrains qui ne respectent pas la place des parents, des enfants ayant des difficultés à passer d'un « monde » à l'autre, des parents qui surinvestissent les parrains, des frères et sœurs jaloux, etc., les difficultés peuvent être nombreuses. Il s'agit de relations humaines qui nécessitent des réponses adaptées par des personnes formées au travail social ou à la psychologie.

Bien évidemment, les diverses formes de parrainage ainsi que les dynamiques territoriales sont à prendre en compte. Par exemple, l'accompagnement d'un mineur placé ne sera pas le même que celui d'un enfant vivant seul avec sa mère. Cependant, il s'agit ici des quelques incontournables qui ont pu être repérés comme facteurs favorisant le bon fonctionnement d'un dispositif de parrainage de proximité.

UNE DIFFICULTÉ PARTAGÉE : TROUVER DES PARRAINS ET MARRAINES

Presque tous les services ou associations de parrainage de proximité sont confrontés à un **manque de parrains et marraines**. Ainsi, « *l'incertitude vis-à-vis des parrains fait que le service n'est jamais sûr d'apporter du concret suite à une demande d'enfant* ». Or, « *un parrain peut toujours attendre un enfant, mais pas l'inverse* ».

Cette difficulté tient à plusieurs facteurs, mais tout d'abord au fait que le parrainage de proximité est **une action peu connue et peu développée en France**. Sans portage politique, elle se situe à la croisée des chemins entre les dispositifs d'aide à l'enfance et les aides personnelles apportées par des voisins ou amis.

Par ailleurs, s'engager dans un parrainage

de proximité ne se fait pas à la légère. Les parrains prennent, envers leur filleul, un **engagement moral dans la durée**, afin de lui apporter un repère stable sur le long terme. C'est également un engagement qui peut demander du temps, et en tout cas une mobilisation régulière.

De plus, le parrainage entraîne presque toujours un **partage de sa vie privée** avec un enfant préalablement inconnu. Cela peut être compliqué pour certaines personnes, tout comme **la peur de l'engagement**, la peur de ne pas être à la hauteur, la peur de la responsabilité prise envers un enfant. Repérer et lever ces peurs demande, de la part du dispositif de parrainage, une vigilance quant au projet des

Les outils utilisés par les UDAF et les associations partenaires

Le **Guide du parrainage d'enfants**, élaboré en 2008 par le Comité national du parrainage « *constitue le cadre de référence dans lequel doivent s'exercer les actions de parrainage* ». Chaque acteur peut y retrouver les principes fondamentaux du parrainage, des documents de référence, ainsi que de nombreuses réponses à des questions pratiques. Créés à partir de ce guide et des travaux de l'UNAF, les outils utilisés sont relativement similaires d'un département à l'autre.

Pour la **mise en place et le suivi des parrainages**, les documents proposés sont repris, soit intégralement (Charte nationale du parrainage), soit en y apportant quelques modifications (recueils d'informations pour les candidats au parrainage, convention de parrainage). Certains dispositifs ont construit des outils supplémentaires, tels que des outils de suivi des procédures et des grilles d'évaluation des entretiens.

Pour la **communication**, les dispositifs ont créé un site internet et une plaquette de présentation - voire plusieurs pour les différents publics (enfants, parents, parrains, professionnels). Ils participent à des forums associatifs, publient des articles dans les médias locaux, organisent parfois des soirées-débats, etc., mais ce qui semble fonctionner sont les reportages télévisés ainsi que les blogs associatifs.

candidats, ainsi que beaucoup de temps, de pédagogie et de professionnalisme.

Enfin, les partenaires agissant dans le champ de la prévention et/ou de la protection de l'enfance, peuvent être des relais pour trouver des enfants à parrainer. En revanche, **la communication envers des parrains potentiels n'est pas aisée** du fait de leurs profils divers, ces derniers étant issus de l'ensemble de la société civile. Les dispositifs de parrainage observent d'ailleurs régulièrement un écart entre les attentes des candidats en lien avec leur compréhension initiale du dispositif et la réalité de l'action.

(1) En référence au terme d'apparementement utilisé dans la mise en relation entre les enfants adoptables et les parents adoptifs potentiels.

COMMENT ARTICULER LE RÔLE DE L'UNAF ET LES ACTIONS LOCALES ?

Certains dispositifs font d'ores-et-déjà partie d'un **réseau national de parrainage** (France Parrainages ou UNAPP - Union Nationale des Acteurs du Parrainage de Proximité). En outre, l'UNAF est membre fondateur du collectif "Tous parrains !", créé fin 2015 afin de « *mieux faire connaître le parrainage auprès des pouvoirs publics et du grand public, de partager et mutualiser les pratiques et expériences innovantes et d'améliorer sa notoriété à l'échelle nationale et européenne* ». Cependant, ce réseau n'a pas encore d'impact au niveau local et les dispositifs de parrainage expriment clairement le **besoin d'un appui national en termes de réflexion, de soutien et de communication** pour développer et promouvoir le parrainage de proximité au sein des UDAF et des associations partenaires.

RÉFLEXION

Les professionnels et bénévoles des dispositifs de parrainage repèrent, chacun de leur côté, un certain nombre de **problématiques qui pourraient trouver des réponses communes, via une réflexion partagée et la construction d'outils et de protocoles uniformisés**. Les questions que se posent les acteurs du parrainage de proximité sont des **questions pratiques** sur la mise en œuvre du parrainage. Il s'agit, par exemple, de savoir si des profils de candidats au parrainage se détachent pour mieux cibler l'action, si les autres dispositifs mettent en place des commissions de parrainage et avec quelles modalités, ou encore quel degré d'exigence avoir dans la sélection des candidats, comment garantir des parrainages de qualité, comment évaluer les résultats du lien tissé dans la durabilité entre filleuls et parrains, comment accompagner les arrêts de parrainage, à partir de quels outils, etc. Le parrainage étant peu développé, les acteurs ont besoin de **réfléchir ensemble à des protocoles d'action**. Ils ont besoin que cette réflexion soit à la fois **éthique et organisationnelle** pour pouvoir développer leur activité en apportant des réponses adaptées. Des dispositifs géographiquement proches réfléchissent déjà ensemble, mais il est rare d'avoir plusieurs associations ou services de parrainage sur le même département et ayant les mêmes orientations.

SOUTIEN

Un réseau national pourrait également apporter aux dispositifs de parrainage de proximité un **soutien politique et financier**. Les politiques ont un rôle dans la diffusion de cette action, mais également dans la mise en place des partenariats locaux. D'une part **avec les institutions**, notamment les principales concernées par le parrainage de proximité, à savoir les Conseils Départementaux et les Caisses d'Allocations Familiales. D'autre part **avec les travailleurs sociaux** qui sont souvent des relais importants pour toucher les familles et les enfants. Cependant, les uns comme les autres sont parfois difficilement mobilisables, du fait tout d'abord de leur méconnaissance du dispositif, mais aussi de l'existence de désaccords concernant la définition du parrainage de proximité, du public concerné, ainsi que d'une potentielle méfiance vis-à-vis du bénévolat - lorsque celui-ci est majoritaire. Cela **impacte l'adhésion de certains partenaires locaux**. Les dispositifs ayant des salariés sont, quant à eux, confrontés à la question du financement. Or, pour un accompagnement adapté, il est nécessaire d'avoir des professionnels et tous les professionnels ne peuvent pas être bénévoles. En outre, le parrainage vise une stabilité des relations avec le filleul et **l'absence de pérennité des financements** ne permet aux dispositifs un accompagnement serein.

COMMUNICATION

De nombreuses difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du parrainage pourraient être en partie levées par une communication efficace sur le parrainage de proximité, auprès des acteurs sociaux, mais également du grand public. Or, si les acteurs du parrainage s'accordent sur les bienfaits des partenariats locaux, ils s'accordent également sur l'importance d'une **communication nationale qui semble avoir un impact beaucoup plus efficace** que les actions locales. Ce sont les supports vidéos qui donnent le plus de résultats. Or, les dispositifs de parrainage n'ont bien souvent pas les moyens de réaliser des petits films ou des reportages. Une communication adéquate permettrait à la fois de pallier le manque de parrains et marraines candidats et d'expliquer ce qu'est le parrainage de proximité. En effet, **l'idée même du parrainage de proximité pour enfants semble difficile à expliquer et donc à assimiler par les interlocuteurs**. En France, la place de la famille est centrale et la suppléance familiale n'y est ni développée ni valorisée. Ainsi, une communication nationale n'est pas simple, mais indispensable pour lever cette incompréhension qui entraîne notamment la **nécessité de prendre du temps pour expliquer ce qu'est le parrainage de proximité**, que ce soit auprès des parents, du grand public ou des partenaires.



APRADIS PICARDIE

Association pour la Professionnalisation, la Recherche,
l'Accompagnement et le Développement en Intervention Sociale
6-12 rue des Deux Ponts - 80000 Amiens
Téléphone : 03 22 66 33 99 - Fax : 03 22 52 61 99
Site Internet : www.apradis.eu



UNAF

Union Nationale des Associations Familiales

28 place Saint Georges - 75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 36 00 - Fax : 01 40 16 12 76
Site Internet : www.unaf.fr